

A l'attention des usagers d'Allo Tad

OBJET : Evolution du règlement de fonctionnement du service de transport à la demande, Allo Tad

Réf : SG/MC/MK 2024-539

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement utilisateur du service de transport à la demande Allo Tad de Leff Armor Communauté.

Par ce courrier, je souhaite vous faire part des évolutions apportées au règlement de fonctionnement du service.

Le bilan d'activité de l'année 2023 fait état d'une très forte demande de déplacements sur le territoire mais aussi hors territoire (déplacements pour motifs de santé).

A l'appui de ce bilan, le Conseil communautaire de Leff Armor du 20 février 2024 a acté des évolutions au règlement de fonctionnement Allo Tad, afin d'orienter le dispositif vers de l'accès aux droits fondamentaux. Ces modifications, présentées ci-dessous, seront applicables au 1^{er} mai 2024.

Tout d'abord, les motifs d'utilisation du service de transport à la demande évoluent :

- A l'intérieur du « territoire communautaire » :
 - Accès aux soins,
 - Achats alimentaires et de première nécessité (pharmacie),
 - Démarches administratives et accès aux permanences institutionnelles ou associatives,
 - Culture, loisirs et lien familiaux/amicaux : accès exclusif pour les plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap et les bénéficiaires du tarif social (dont les enfants des familles concernées).

- Les déplacements hors territoire, exclusivement pour des rendez-vous médicaux vers les centres hospitaliers de Guingamp, Paimpol, Plérin et Saint-Brieuc ou chez un professionnel de santé libéral du secteur médical ou paramédical de ces mêmes villes.

Important : pour les rendez-vous paramédicaux, il faudra privilégier la prise de rendez-vous à l'intérieur du territoire ; s'il n'y a d'offre existante à l'intérieur du territoire : la prise de rendez-vous peut se faire hors territoire.

D'autre part, je vous informe d'une nouvelle tarification, comme suit :

- **Déplacement sur le territoire Leff Armor : 4 € par trajet et par personne** (au lieu de 3 €) **soit 8 € l'aller-retour,**
- **Déplacement vers les villes de Guingamp, Paimpol, Saint-Brieuc, Plérin : 5 € par trajet et par personne** (au lieu de 4 €) **soit 10 € l'aller-retour.**
- **Tarif social** : Pour les personnes bénéficiaires des minimas sociaux (Exemple : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, Revenu de Solidarité Active, Allocation aux Adultes Handicapés, ...) et/ou Complémentaire Santé Solidaire, les tarifs sont fixés comme suit :
 - o Pour les trajets à l'intérieur du « territoire communautaire », le tarif est fixé à 1 € le trajet par personne, soit 2 € l'aller-retour,
 - o Pour les déplacements hors territoire, le tarif est fixé à 2 € le trajet par personne, soit 4 € l'aller-retour.

Si vous souhaitez bénéficier du tarif social, vous pouvez en faire la demande en mairie ou à l'accueil de Leff Armor Communauté). Il conviendra de transmettre un justificatif et de renouveler la demande annuellement.

Enfin, les jours d'utilisation du service évoluent également. Il fonctionnera, à compter du 1^{er} mai, les jours suivants (sauf les jours fériés) :

- Le lundi matin de 8h30 à 13h
- Le mardi, le mercredi et le vendredi de 8h30 à 18h30,
- Le jeudi après-midi de 13h à 18h30.

Enfin, je vous invite à prendre connaissance des autres modalités de fonctionnement du service en consultant le règlement intérieur. Il sera disponible au sein des véhicules des artisans taxis habilités, dans les 27 mairies du territoire, dans les Maisons France Service et à l'accueil de Leff Armor Communauté.

Il sera aussi consultable sur le site internet : <https://www.leffarmor.fr/>.

Je reste à votre disposition et vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Vice-Présidente CIAS,
Sandrine GEFFROY

